

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Madame PETIT, Monsieur BRESSON, Madame SEYTIER, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Monsieur BLANC, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame KREUTER CHADENAS, Madame BOULIN-BARDET, Madame ELEGBEDE, Madame BRISSEZ, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Madame ARBORE, Monsieur BERNE, Madame JACQUET-FRANCILLON, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Monsieur PITTO, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur FABRE à Daniel GUEUR
Madame SONNERY à Monsieur BLANC
Madame PARIS à Madame FALCON
Monsieur TENAND à Monsieur RIGAUD

Le quorum est atteint.

Madame Florence JACQUET FRANCILLON est désignée secrétaire de séance.

2026.07.25 VALIDATION DE L'APPEL À PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2026

(Rapporteur : Liliane Falcon)

Nomenclature : 8.5 – Politique de la Ville, habitat, logement

La loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, recentre la Politique de la Ville au bénéfice de 1 362 territoires les plus en difficultés.

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 prolonge le dispositif sur le Quartier Politique de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey sur la période 2024-2030.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20260925-DL20260725-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026
1

Le Contrat de Ville 2024-2030 a été signé le 21 mai 2024.

Un appel à projets est lancé chaque année. Il permet de financer des actions répondant aux enjeux identifiés dans le Contrat de Ville.

Cinq financeurs participent à l'appel à projets : L'État, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et la Ville d'Ambérieu-en-Bugey.

Au titre de l'année 2026, 20 projets ont été déposés. 18 ont été retenus par le Comité de pilotage du 28 mai 2026.

S'agissant de la participation de la Commune, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir 5 projets lors de cette programmation initiale.

Nom de l'action	Porteur	Subvention totale obtenue	Part Ambérieu-en-Bugey	Pourcentage Commune	Co financeurs
Tempo+	Centre Social	5 000 €	4 800 €	96 %	/
Non mais genre	MJC Louise Michel	4 000 €	1 500 €	37,5 %	Etat
Coordination Linguistique	Ecrit 01	3 000 €	1 300 €	43 %	CCPA
Conseil Citoyen	MJC Louise Michel	6 000 €	3 000 €	50 %	Etat
Autonome à Ambérieu	Léo Lagrange	25 500 €	9 400 €	97 %	/

Pour rappel, la Ville soutient également un projet structurant au travers d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs sur la période 2024-2026.

Chaque subvention sera versée préalablement à l'engagement de chaque action, afin de permettre aux partenaires de mettre en œuvre leur projet. L'action engagée sera soumise à un contrôle tout au long de sa réalisation et une évaluation sera effectuée à l'issue du projet. En cas de non réalisation des actions programmées, ou en partie seulement, la collectivité sera fondée à demander le remboursement de la subvention à due concurrence.

La Commission Municipale **Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Cohésion Sociale**, lors de sa séance en date du **15 septembre 2026** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, DÉCIDE :

1. **DE SOUTENIR** les projets, dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville 2026, de la manière suivante :

Nom de l'action	Porteur	Subvention totale obtenue	Part Ambérieu-en-Bugey
Tempo+	Centre Social	5 000 €	4 800 €
Non mais genre	MJC Louise Michel	4 000 €	1 500 €
Coordination Linguistique	Ecrit 01	3 000 €	1 300 €
Conseil Citoyen	MJC Louise Michel	6 000 €	3 000 €
Autonome à Ambérieu	Léo Lagrange	25 500 €	9 400 €

2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer des conventions relatives à cet appel à projets afin de déterminer les modalités de versement ou de mise en œuvre spécifiques.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 25 SEP. 2026

Pour le Maire empêché,
Monsieur Daniel GUEUR,
1^{er} adjoint au maire d'Ambérieu-en-Bugey



Madame Florence JACQUET FRANCILLON
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-230100046-20260925-DL20260725-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026